



Extrait de délibération

Identifiant
2018-07-05

Comité syndical 2 juillet 2018 – Parthenay

L'An Deux Mille dix huit le deux juillet à 18 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.
M. Olivier Fouillet a été désigné secrétaire de séance.

Date de la convocation : 26 juin 2018
Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires / 31 suppléants
Présents : 16 titulaires / 2 suppléants
Absents, excusés : 15 titulaires / 29 suppléants
Votants : 18

Com. de communes	Titulaires présents	Titulaires excusés et/ou suppléés	Suppléants avec vote	Autres suppléants présents
Airvaudais-Val du Thouet	COIFFARD Jean-François, NOLOT Monique, FOUILLET Olivier	BIRONNEAU Pascal,		
Parthenay-Gâtine	ALBERT Philippe, CUBAUD Olivier, DIEUMEGARD Claude, GAILLARD Didier, GUERIN Jean-Claude, LARGEAU Béatrice,	BELY Françoise, BERGEON Patrice, BOUCHER Hervé-Loïc, BRESCIA Nathalie, DUFOUR Jean-Paul → GILBERT Véronique, ROUVREAU Laurent → De TALHOUET ROY Hervé	PILLOT Jean CLEMENT Guillaume	
Val de Gâtine	BOUJU Gilles, CANTET Jean-Paul, CHAUSSERAY Francine, MINEAU Nadine, MORIN Joël, OLIVIER Pascal, RIMBEAU Jean-Pierre	BARANGER Johann, BASTY Jean-Pierre, DOUTEAU Patrice, EVRARD Elisabeth, GUERIT Jean-Philippe LEMAITRE Thierry,		

Adoption du dossier d'opportunité et du périmètre d'étude, du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16,
Vu la délibération de l'ancienne Région Poitou-Charentes en date du 16 octobre 2015 donnant un accord de principe à la création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine,
Vu la délibération du Comité Syndical du PETR du Pays de Gâtine datant du 14 décembre 2015 engageant l'élaboration du dossier d'opportunité,
Vu la délibération de la Conseil régional Nouvelle-Aquitaine n°2016.3055.CP en date du 21 novembre 2016 ensemble la délibération du Comité Syndical du PETR du Pays de Gâtine en date du 12 décembre 2016 autorisant chacune leur Président à signer la convention de partenariat pour la constitution du dossier d'opportunité d'un Parc naturel régional,
Vu l'arrêté du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine n°2016/RALPC-P-BE-157 relatif à l'attribution d'une subvention d'un montant de 50 000 € pour la réalisation de l'étude d'opportunité pour la création d'un Parc naturel régional de Gâtine poitevine,
Vu les travaux des commissions de travail du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine,
Vu les modifications apportées par le Comité de pilotage du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine lors de la réunion du 7 juin 2018,
Vu le projet de dossier d'opportunité pour la création du Parc naturel régional de Gâtine poitevine,

Le Président expose ce qui suit :

L'origine du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine remonte au début des années 2000 suite aux résultats des travaux de la charte de territoire. Les réflexions ont muri et le contexte régional ayant évolué, la démarche a pu être relancée en 2015. Le Pays ayant prouvé qu'il reste l'espace pertinent pour la recherche puis la mise en œuvre d'actions pouvant contribuer à la préservation et la valorisation du patrimoine. En décembre 2016, la Région Nouvelle-Aquitaine adopte une délibération permettant la signature d'une convention de partenariat avec le Pays de

Gâtine pour la rédaction du dossier d'opportunité. Le soutien financier de la Région Nouvelle-Aquitaine permet au Pays de Gâtine de construire la méthodologie d'élaboration collective du dossier d'opportunité. La Région Nouvelle-Aquitaine, tout comme le Département des Deux-Sèvres ont apporté leur soutien à la création de ce Parc et se sont exprimés sur cette opportunité au regard des contextes régionaux et départementaux.

La concertation

Ce projet de Parc naturel régional est porté par le Pays de Gâtine dont les membres sont issus des trois communautés de communes qui le composent. M. Jean-Pierre RIMBEAU, vice-président en charge de l'environnement, a été désigné élu référent de ce projet.

- Le comité de pilotage

Le comité de pilotage du projet de Parc naturel régional s'est réuni à trois reprises lors de la phase d'opportunité et pour la première fois en février 2017. Il est composé d'élus du Pays de Gâtine, d'élus du territoire lui-même, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du Département des Deux-Sèvres, des services de l'Etat, des chambres consulaires et de représentants associatifs ou de structures professionnelles.

Les ordres du jour du comité de pilotage portaient sur les points suivants :

- Organisation de la gouvernance et du travail des commissions (février 2017)
- Périmètre du projet et plan du dossier d'opportunité (septembre 2017)
- Analyse de la version provisoire du dossier d'opportunité (juin 2018)

Les membres du comité de pilotage et les élus du Pays de Gâtine ont été conviés à participer à trois visites d'études dans des Parc naturels régionaux voisins en septembre 2017.

- Les commissions de travail

Les membres du comité de pilotage ont fait le choix de ne pas multiplier le nombre de commissions de travail pour éviter de sectoriser les réflexions. Les thématiques traitées par chaque commission étaient réparties ainsi :

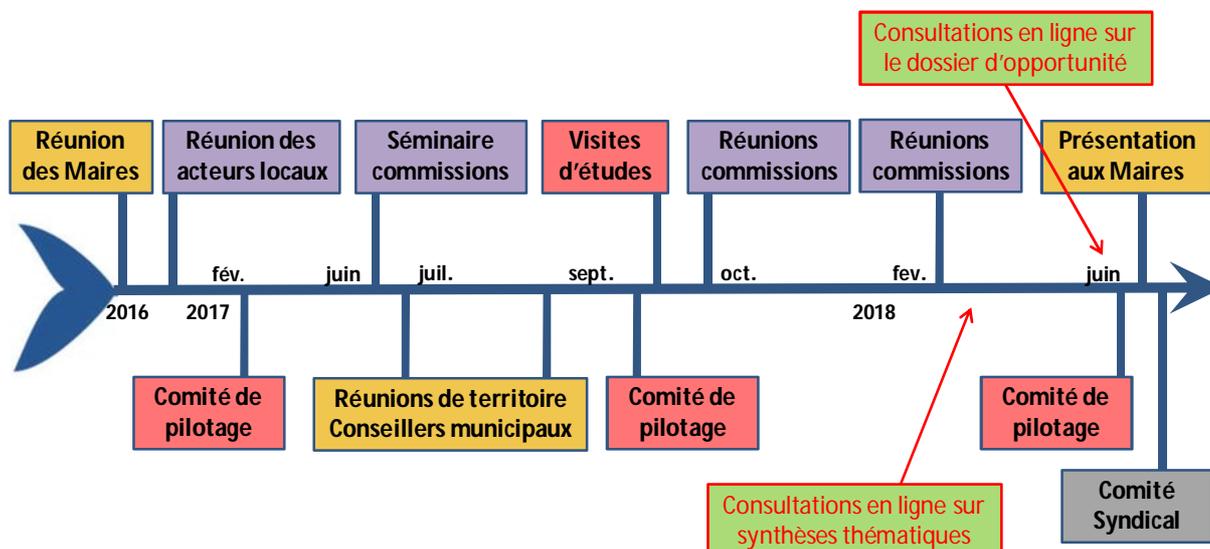
- Commission Activités : économie, tourisme, agriculture,
- Commission Cadre de vie : biodiversité, paysage, agriculture,
- Commission Identité : culture et patrimoine,
- Commission Vie quotidienne : aménagement, logement, services.

Ces commissions réunissent au total une centaine de personnes, élus, représentants socio-économiques, associations culturelles, institutions et associations en charge de la protection et de la valorisation du patrimoine. Elles sont animées par le Pays de Gâtine pour les commissions Vie quotidienne et Activités, par le CARUG pour la commission Identité et par le CPIE de Gâtine poitevine pour la commission Cadre de vie.

Au-delà des réflexions thématiques et de la contribution au diagnostic du territoire, les membres des commissions ont été amenés à réfléchir à l'opportunité même du projet pour la Gâtine. La première réunion, sous format séminaire d'une journée, a notamment mis en avant la volonté très forte des personnes réunies de travailler ensemble sur un projet d'avenir pour le territoire.

- Les réunions d'information

Plusieurs réunions d'information et de suivi du projet, notamment destinées à l'ensemble des élus du territoire, ont eu lieu depuis novembre 2016. D'autres évènements, à destination du grand public ont été l'occasion de partager avec les habitants les premières réflexions sur le projet de Parc.



La méthodologie de rédaction

L'émergence de ce projet collectif est prouvée par la méthodologie de rédaction du présent dossier d'opportunité. Le Pays de Gâtine a fait appel à toutes les forces vives du territoire pour participer à la construction d'un diagnostic partagé du territoire. Le Pays de Gâtine a donc joué un rôle de coordination des études et de « rédacteur en chef du dossier d'opportunité » en s'appuyant sur les expertises des acteurs du territoire dans leurs domaines de compétences (le CPIE de Gâtine poitevine, les chambres consulaires et le CARUG) et sur les compétences internes disponibles au Pays. Un unique intervenant extérieur au territoire a été missionné par le Pays de Gâtine pour accompagner les réflexions relatives au périmètre du projet de Parc naturel régional : l'antenne sud-ouest du Céréma. Cette méthodologie de rédaction a permis d'impliquer tous les acteurs du territoire dans ce projet collectif et de les laisser s'approprier l'outil PNR.

Les enjeux identifiés

Lors de la réunion de février 2018, les membres des commissions de travail ainsi que les élus du comité syndical du PETR du Pays de Gâtine ont travaillé sur l'identification des enjeux transversaux et partagés par l'ensemble des acteurs. Trois enjeux ont été définis et hiérarchisés :

ENJEU N°1 : Le patrimoine bocager : l'élevage, les paysages et les milieux aquatiques

ENJEU N°2 : Le patrimoine culturel et la diversité culturelle

ENJEU N°3 : L'équilibre des populations

Le plan du dossier d'opportunité

Le dossier d'opportunité permet de disposer d'un ensemble d'éléments descriptifs relatifs au patrimoine naturel, culturel et aux paysages du territoire ainsi qu'à ses caractéristiques socio-économiques. Il démontre la motivation et l'implication des acteurs du territoire dans la mise en place d'un PNR, ainsi que la pertinence et la plus-value de l'outil PNR. Enfin, il justifie le périmètre d'étude proposé pour le futur Parc. Le dossier d'opportunité du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine reprend ces éléments dans l'ordre suivant :

1. Un contexte régional et local favorable pour une démarche mobilisatrice

- *organisation territoriale*

- *émergence du projet*

- *mobilisation des acteurs locaux*

2. Le diagnostic partagé d'un territoire cohérent

- *le patrimoine naturel et culturel*

- *les dynamiques économiques*

- *la vie locale en Gâtine*

3. Le PNR, un projet pertinent et décisif pour l'avenir du territoire

- *les enjeux et défis du territoire*

- *pertinence de l'outil Parc*

- *le périmètre du projet*

Le périmètre d'étude

L'analyse du périmètre le plus favorable au projet de Parc naturel régional a été confiée au CEREMA, un établissement public sous tutelle des ministères chargés du développement durable, des transports et de l'urbanisme qui réunit l'expertise publique pour le développement durable des territoires. Plusieurs périmètres ont été proposés et ont fait l'objet d'une analyse multicritère au regard du contexte local, des missions des PNR et des critères de classement.

Le périmètre du « Pays de Gâtine », se dégage par rapport aux autres scénarios. De manière évidente, il bénéficie d'une grande cohérence en matière de gouvernance territoriale, mais il présente également un véritable intérêt au regard des critères environnementaux et paysagers. Pour ces critères, ce scénario permet d'associer une bonne cohérence autour de Parthenay pour les descripteurs de biodiversité, mais également d'avoir un échantillonnage complet des différents paysages depuis le socle granitique bocager jusqu'aux plaines céréalières du nord-est et du sud-ouest en intégrant les secteurs de transition.

Cette étude d'opportunité a permis de démontrer la capacité des acteurs du territoire à travailler ensemble sur un projet d'avenir pour la Gâtine. Elle prouve le caractère fédérateur de ce projet de Parc naturel régional. Sur le fond, elle met en évidence les éléments justifiant l'opportunité d'un tel projet pour le territoire. Les élus et acteurs qui le défendent ont la **conviction** que la Gâtine répond aux critères permettant de franchir l'étape de l'avis d'opportunité et, au-delà, que ce territoire correspond aux exigences de labellisation d'un PNR. L'**ambition** des élus et acteurs du territoire est de préserver le cadre de vie de la Gâtine tout en favorisant l'attractivité du territoire afin d'assurer le « bien vivre au Pays », de combattre ses fragilités mais également d'affirmer et de développer ses atouts et enfin, de donner une reconnaissance nationale à la Gâtine poitevine. Le projet de Parc naturel régional est ainsi devenu une évidence et semble l'outil le mieux adapté sur le périmètre proposé.

Vu ce qui précède,

Le Comité syndical décide de :

- **valider le dossier d'opportunité du projet de Parc naturel régional de Gâtine poitevine et le périmètre d'étude proposé pour le projet de Charte,**
- **autoriser le Président à soumettre ce dossier à la Région Nouvelle-Aquitaine en vue de la sollicitation de l'Avis d'Opportunité du Préfet de Région**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Le Président
Didier GAILLARD